N° 261. Samedi 2 Novembre 1844. 15me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an.	26 fl.	30 fl.
Six mois.	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
premières lignes 1 fl. 50, timbre
et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, Lage Nieuwstraat,
derrière le Prinsegracht (Noordzijde)
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE 1er Novembre.

STATISTIQUE
DES
PAYS-BAS.

(Voir le Journal de La Haye *des* 18 *et* 27 *Septembre*).

III.
AGRICULTURE.

A. *Défrichement de terrains incultes en* 1843.

BRABANT-SEPTENTRIONAL.

Les rapports sur le défrichement de terrains incultes dans la province sont *favorables*, et constatent un progrès. En 1843 il y a eu 343 déclarations faites suivant la loi du 6 juin 1840 sur la franchise du défrichement de terrains.

L'étendue des terrains qu'on est occupé aujourd'hui à défricher est de 384 bonniers, 16 toises, 55 mètres.

GUELDRE.

La ville de Nimègue a concédé, dans le cours de l'année 1843, en emphytéose de 10 bonniers de terrains à défricher; en outre elle a entrepris pour son propre compte la cultivation de 14 bonniers.

Le défrichement des bruyères situées dans le district de la Veluwe a fait des progrès marquans.

Par suite d'un arrangement à l'amiable, les autorités communales sont entrées définitivement en possession de 24,148 bonniers de terrains incultes, dont la propriété était, depuis de longues années, en litige entre le gouvernement et les municipalités, qui viennent d'acquérir ces terrains par voie d'achat. Cet arrangement, en donnant à ces terres une dépendance reconnue, ne peut manquer de fournir, à la longue, les meilleurs résultats quant à leur défrichement, qui maintenant se trouve soumis à un contrôle déterminé, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le Roi a sanctionné le projet d'un partage des terrains dits *markegronden* (terres de marche) dans les communes de Spankeren, Dieren, Soeren, Ellekom et Dorth. Celles d'Eibergen, Hengelo et Wisch ont projeté la distribution de ces terres. Il a été procédé au partage dans les communes de Borculo, Lichtenvoorde et Neede; il y sera procédé dans le cours de l'année 1844 dans la commune d'Aalten.

A l'exception de quelques terrains incultes, compris dans la commune de Berg, il ne s'en trouve plus du tout dans le district de Doesborgh et Zevenaar.

Il a été vendu une étendue considérable de bruyères, appartenant à la commune de Wychen.

HOLLANDE MÉRIDIONALE.

Quelques grands propriétaires continuent l'œuvre du défrichement des terrains incultes, dans les endroits où elle peut être opérée avec espoir de succès. Il y a également des progrès à constater à cet égard, pour ce qui concerne les plantations effectuées dans les dunes et les terrains dits *geestgronden*.

HOLLANDE SEPTENTRIONALE.

Il n'y a eu que 7 déclarations de faites, en vertu de la loi du 6 juin 1840.

La Société de culture, établie à Laren et à Hilversum, continue avec succès ses entreprises de plantation et de défrichement.

Le deuxième et dernier partage des bruyères dans le Gooiland a été effectué entre le domaine de l'Etat et les parties intéressées.

Il n'y a rien d'intéressant à constater par rapport au défrichement des dunes, situées le long de la Mer du Nord.

Le défrichement de terrains incultes, dans les îles appartenant à cette province, n'a donné également que des résultats peu considérables. Les habitans y paraissent revenir à leur répugnance contre le défrichement de terres incultes.

ZÉLANDE.

Il ne se trouve pas de terrains incultes dans cette province.

UTRECHT.

Par suite de quelques ventes, faites par l'administration des domaines, pendant les deux dernières années, une grande partie des terrains incultes a été acquise par différens particuliers, qui font faire surtout des plantations dans leurs nouvelles propriétés. Plusieurs propriétaires des communes de Rhenen, Driebergen, Doorn, Maarn, Soest et Woudenberg ont obtenu l'exemption d'impôts fonciers additionnels, qui leur a été accordée en vertu de la loi du 6 juin 1840, pour le défrichement achevé de leurs terrains de bruyère.

FRISE.

Le compte-rendu des défrichemens, effectués en cette province dans le cours de l'année 1843, ne fournit point de données favorables. Il reste dans la Frise beaucoup de terrains incultes. L'œuvre du défrichement y est peu en faveur. «Il serait à désirer, dit le rapport des États-Provinciaux, qu'elle fût » entreprise sur une plus grande échelle, non-seulement afin de » voir s'accroître ainsi l'espace du sol productif, mais surtout pour » fournir par là, soit des moyens d'existence, soit un surcroît » d'aisance aux classes nécessiteuses. Cette dernière considération est d'autant plus puissante qu'il y a augmentation notable » et continue dans le chiffre de la population.»

Nous ferons remarquer cependant que le tableau des naissances (voir le *Journal de La Haye* du 18 septembre) constate non pas une augmentation, mais une diminution, comparativement au chiffre de l'année précédente.

Néanmoins nous acquiesçons pleinement aux observations et au désir formulés dans l'exposé de situation que nous avons sous les yeux.

OVERYSSEL.

Huit projets de partage des terres de marche ont obtenu la sanction royale; ils concernent les marches de Daarle, commune de Hellendoorn; d'Azelo, commune *Ambt* Delden; d'Elzen, commune de Markelo; de Hammer et Linder, commune de Ham; du Grand et du Petit Agelo, commune de Denekamp; de Lemele, commune *Ambt* Ommen; de Dulder, commune de Weerselo. Ce progrès constitue un avantage notable, remporté sur l'esprit d'égoïsme, de préjugé et souvent de simple contradiction, qui s'oppose fortement au partage des terrains jusqu'à présent sans dépendance reconnue et par-là même perdus pour l'utilité publique. On s'occupe d'effectuer le partage de la marche importante de Dalmsholte, dont le projet avait dû être modifié par des motifs de localité, ce projet modifié ayant été sanctionné par le Roi. — En fait de déclarations, présentées suivant la loi du 6 juin 1840, il a été enregistré 100 premières et 28 secondes, ce qui fait 48 de plus que l'année précédente.

GRONINGUE.

Dans cette province, la loi du 6 juin 1840 continue également à exercer une influence salutaire sur le défrichement; il a été reçu beaucoup de déclarations, faites d'après cette loi, surtout dans l'arrondissement de Winschoten; — celui d'Appingadam ne renferme plus de terrains incultes; il n'en reste que bien peu dans celui de Groningue.

DRENTHE.

Le défrichement des terrains incultes en cette province continue, mais sur une échelle peu considérable. On espère toutefois que l'œuvre du défrichement ira en augmentant avec celle du partage des terrains de marche. Or, l'on a arrêté des projets de partage pour une grande partie de la marche de Zuidlaren, pour les marches entières de Pesse, Genzingue et Arnstate, commune de Ruinen, et pour celle de Wyster, commune de Beilen, formant ensemble une étendue de 6138 bonniers. Le premier de ces projets a obtenu l'approbation du Roi.

LIMBOURG.

Nonobstant toutes les peines que l'administration s'est données, à promulguer et à recommander les avantages, que la loi du 6 juin 1840 accorde aux personnes qui s'appliqueront au défrichement de terres incultes, les résultats obtenus jusqu'à présent, à cet égard, sont peu favorables. Les immunités accordées par ladite loi n'ont été concédées que pour une étendue de 96 à 97 bonniers. Il a été fait trois déclarations, pour une étendue de 145 bonniers. Enfin la commune de Kessel a présenté une demande de crédit pour convertir une trentaine de bonniers de terrain inculte, en sapinières. Voilà à quoi s'est bornée l'œuvre du défrichement dans le cours de l'année 1843.

B. *Tourbières.*

BRABANT SEPTENTRIONAL.

Le travail des tourbières n'a donné que des résultats peu satisfaisans, durant l'année 1843, par suite de l'humidité qui a régné dans la saison où l'extraction se fait spécialement.

GUELDRE.

Il se trouve si peu de tourbières en cette province, et la tourbe qu'elles produisent en petite quantité, est d'une qualité tellement inférieure, que l'on n'en fait mention que pour mémoire.

HOLLANDE MÉRIDIONALE.

Les tourbières existantes ont été exploitées comme à l'ordinaire, sans qu'il y ait eu lieu à faire des observations de quelque intérêt.

HOLLANDE SEPTENTRIONALE.

Dans cette province les tourbières sont à peu près épuisées. Une demande a été faite par la ville de Muiden pour commencer l'exploitation de 35 bonniers de terrains tourbeux; cette demande n'a pas être accordée, parce que les mesures indiquées par les requérans, pour effectuer le redessèchement de ces terrains n'ont point paru suffisantes.

Il s'est formé une commission, dans le but de rechercher les moyens d'opérer le dessèchement des terrains, qui, par suite de l'extraction de tourbes, ont passé à l'état de marécages.

ZÉLANDE.

Il a été accordé l'autorisation de procéder à l'exploitation de 15 bonniers environ de terrains tourbeux, et de prolonger l'exploitation de 13 bonniers environ. Dans la Flandre zélandaise il a été extrait 139,290 (1) tonnes de tourbes, des fosses qui s'y trouvent en état d'exploitation.

UTRECHT.

Les résultats obtenus, en 1843, par rapport aux tourbières, n'ont pas été aussi favorables que ceux obtenus l'année précédente.

FRISE.

Aucune particularité n'est à mentionner relativement aux fosses à tourbes.

OVERYSSEL.

L'aspect général des tourbières se présente sous un jour moins avantageux qu'autrefois.

(1) La *tonne* est une mesure de tourbes équivalente à un muid des Pays-Bas et contenant de 100 à 160 tourbes.

GRONINGUE.

Il a été extrait, en 1843, des fosses basses, 280,912 tonnes, ce qui fait 2,215 tonnes *de plus* qu'en l'année 1842; les hautes tourbières ont fourni des résultats moins satisfaisans. Il se trouve encore des provisions considérables de tourbes dans les fosses, par suite du décroissement du débit, et l'on prévoit que l'exploitation sera de plus en plus limitée. La rétrogradation de cette branche de l'industrie agricole est généralement attribuée à la progression constante de l'usage du charbon, comme aussi à la circonstance que ce combustible n'est que faiblement imposé, tandis que le bois et les mottes de gazon ne le sont pas du tout. Enfin les tourbières de la Drenthe font à celles de la province de Groningue une concurrence préjudiciable.

DRENTHE.

Les tourbières sont restées stationnaires. Il en a été extrait 91,537 tonnes de tourbes carrées, et 10,004,544 de tourbes longues. La saison a été favorable à l'exploitation. Le débit a été plus abondant qu'en 1842. Néanmoins les prix sont restés désavantageux. Aussi la situation de la population des tourbières n'est-elle pas florissante. Dans cette province on pense également que la tourbe est trop fortement imposée en proportion des autres combustibles, et que c'est là une circonstance qui exerce une influence fâcheuse sur le commerce des tourbes.

LIMBOURG.

Le Roi ayant accédé à la demande faite par les Etats de cette province, de pouvoir continuer à permettre l'exploitation des tourbières qui se trouvent dans le Limbourg, sauf certaines restrictions à y mettre dans l'intérêt général, — il a été présenté quelques requêtes, portant la demande de poursuivre l'exploitation des fosses déjà entamées.

C. *Récoltes.*

BRABANT SEPTENTRIONAL.

Aspect général : favorable.

GUELDRE.

La récolte du froment et du seigle a été favorable; celle de l'orge d'hiver, peu abondante; celle de l'orge d'été, au contraire, très-avantageuse; celle de l'avoine, plus que médiocre dans les terres basses, mais passable dans les terres hautes; celle du colza abondante, mais de qualité inférieure; celle du tabac, heureuse; celle des fruits en gousse, rétrograde; celle des vesces et fèves de marais, excellente; celle des pommes de terre, médiocre; celle des navets, extraordinairement heureuse; celle des carottes, faible; celle des épurges, mauvaise; celle du trèfle, triple; celle du foin, heureuse; celle des herbes potagères, en général très-abondante; celle des fruits, à peu d'exceptions près, satisfaisante.

HOLLANDE MÉRIDIONALE.

La récolte des céréales a été passable; celle du lin, beaucoup plus favorable que l'année précédente (1842); celle des pommes de terre, peu avantageuse.

HOLLANDE SEPTENTRIONALE.

La récolte du froment a été en quelques localités plus favorable que dans d'autres; celle du seigle en général avantageuse; celle de l'orge et de l'avoine satisfaisante; celle du sarrasin désastreuse, (n'ayant produit que 5 à 10 muids par bonnier); celle des pommes de terre, abondante, mais non aussi avantageuse qu'on l'espérait; celle des carottes, excellente; celle des herbes potagères, abondante, les choux exceptés, qui ont grandement souffert des ravages exercés par les insectes.

ZÉLANDE.

La récolte du froment a été peu abondante (n'ayant produit que 24 muids par bonnier); celle du seigle un peu plus avantageuse (ayant produit 29 muids par bonnier); celle de l'orge d'hiver, assez abondante, mais désavantageuse quant à la qualité (produit: 38 muids par bonnier); celle de l'orge d'été, très favorable; celle des fèves, heureuse; celle de l'avoine, bonne; celle du sarrasin, mauvaise; celle des fruits en gousse, également désastreuse; celle des pommes de terre, plus que médiocre, (produit: 250 muids par bonnier); celle du colza, en quelques endroits très-favorable, ailleurs médiocre, et en quelques localités très-faible; celle du lin, peu satisfaisante; celle de la garance, avantageuse (spécialement celle de l'espèce qui se récolte tous les deux ans, et qui a produit 1800 kilogr. par bonnier, tandis que celle de l'espèce dont la récolte se fait tous les trois ans, a fourni 2200 kilogr. par bonnier).

UTRECHT.

Les récoltes ont été généralement avantageuses. Le froment a produit 20 *vim* (1) par bonnier; le seigle, 18 *vim* par bonnier; l'orge, 25 *vim* par bonnier; le sarrasin, dans les terrains sablonneux, 16 à 18 *vim* par bonnier; dans les terrains argileux, moins; l'avoine, 25 *vim* par bonnier; les fruits en gousse, 14 à 15 muids par bonnier. La récolte des pommes de terre a été avantageuse. La culture du tabac a été prospère et progressante. Le foin a produit deux récoltes en plusieurs localités.

FRISE.

La récolte du seigle a été en général désavantageuse, dans cette province; la culture de ce grain y a diminué dans plusieurs parties argileuses; la récolte du froment et celle de l'orge ont été également peu favorables; celle de l'avoine a mieux réussi; celle du sarrasin a été très-satisfaisante, tant dans les endroits sablonneux que dans les endroits tourbeux; celle du colza a été une des plus avantageuses; celle du lin a été généralement bonne; celle de la graine de lin, modérée; celle de la

(1) Le *vim* est une charretée de voiture.

chicorée, passable (cependant la culture de cette plante paraît diminuer); la récolte des fruits en gousse et celle des herbes potagères a fourni des résultats assez satisfaisans; celle des pommes de terre a été très-heureuse; celle du trèfle, mauvaise; celle du foin, abondante.

Voici le relevé des terrains qui ont été ensemencés en Frise, ainsi que celui des quantités recueillies des différentes semailles.

	Muids des Pays-Bas.		Bonniers.
Seigle	5,528,13	récoltés sur	9,311
Orge d'hiver.	2,144,12	» »	1,921
Id. d'été	337,15	» »	350
Avoine.	5,625,03	» »	5,073,50
Froment.	2,450,08	» »	3,559
Colza d'hiver.	2,698,18	» »	4,002
Id. d'été.	38,13	» »	70
Sarrasin	2,932,28	» »	4,650
Graine de lin.	600,14	» »	»
Fèves	1,570,19	» »	2,142
Pois	270,10	» »	398,50
Pommes de terre	70,871,27	» »	9,674
Trèfle	54,19	» »	421,50
Chicorée.	11,637,573 kilogramm.	»	727
Lin	853,051	»	1,875,50

Overyssel.

La récolte du froment a été bonne; celle du seigle a beaucoup souffert du mauvais temps; celle de l'orge a été favorable et abondante; (on remarque que la culture de ce grain va diminuant;) celle de l'avoine a été généralement bonne; celle du sarrasin, bien que fortement maltraitée par le mauvais temps, s'est heureusement rétablie, et elle a surpassé l'attente du cultivateur; le colza (dont il a été ensemencé 712 bonniers) a produit une bonne récolte. La récolte du lin a été passablement favorable, mais la culture de cette plante diminue tous les ans. La récolte de chanvre a été insignifiante. Les fruits en gousse ont donné une ample moisson. La culture des pommes de terre augmente continuellement. Les légumes ont bien réussi. Le foin a été abondant.

Groningue.

La récolte du froment a été excellente, (ayant produit plus de 25 muids par bonnier); celle du seigle, passablement bonne, (produit: 18 à 20 muids par bonnier); celle de l'orge d'hiver, bonne, (produit: 40 muids par bonnier; celle de l'orge d'été, médiocre; celle de l'avoine, moins avantageuse que celle de l'année précédente; celle du sarrasin, médiocre (produit: 24 muids par bonnier); celle du colza inégale et généralement défavorable, (produit: 12 à 30 bonniers); celle du lin et de la chicorée, assez avantageuse; celle des fruits en gousse, en quelques endroits bonne, en d'autres médiocre (produit: 15 à 28 muids par bonnier); celle des pommes de terre médiocre partout, (produit: 150 à 200 muids par bonnier); celle des légumes, abondante; celle du trèfle, bonne; celle du foin, heureuse.

Voici le relevé des terrains qui ont été ensemencés dans la province de Groningue, ainsi que celui des quantités recueillies des différentes semailles:

	Muids des Pays-Bas.		Bonniers
Froment.	9200,00	récoltés sur	4,380.75
Seigle	277,628.50	» »	12,603.00
Orge	423,239.00	» »	10,987.75
Avoine.	686,033.50	» »	18,314.00
Sarrasin.	53,112.50	» »	3,369.75
Fruits en gousse.	92,914.25	» »	4,941.75
Pommes de terre	1,395,247.00	» »	7,819.25
Colza.	148,692.75	» »	7,783.00

Drenthe.

La récolte du seigle, tant de celui d'hiver que de celui d'été, a été bonne (produit 16 à 18 muids par bonnier); celle de l'avoine, satisfaisante pour ce qui est de la quantité, la qualité ayant laissé beaucoup à désirer (produit: 23 muids par bonnier); le sarrasin recueilli sur des terrains tourbeux a été abondant (produit: 12½ muids par bonnier); mais celui provenant de terrains sablonneux a fourni de moins bons résultats (produit: 18 muids par bonnier); la récolte du colza a été satisfaisante; celle du lin, bonne; celle des légumes, bonne; celle du trèfle, très-abondante; (en quelques localités on a fait jusqu'à trois coupes); celle du foin, très-heureuse.

Deux sortes de sapin (le *pinus austriaco et* le *pinus larix*) qui réussissent fort bien en Hongrie et en Bohême, viennent d'être introduites en Drenthe, où l'on va en tenter la plantation.

Voici le relevé des terrains qui ont été ensemencé dans la Drenthe, ainsi que celui des quantités recueillies des différentes semailles.

	Muids des Pays-Bas.		Bonniers
Seigle d'hiver.	220,632	récoltés sur	12,345
» d'été	37,468	» »	2,299
Sarrasin de terrains sablonn.	22,235	» »	1,235
Sarrasin de terrains tourbeux.	48,314	» »	3,838
Orge	7,401	» »	354
Avoine	22,057	» »	965
Pommes de terre.	622,957	» »	2,965

Limbourg.

La récolte du froment a été mauvaise en cette province: (produit: 17 muids par bonnier); celle du seigle, plus que médiocre (produit: 16 muids par bonnier): celle de l'avoine, excellente: (produit: 28 muids par bonnier); celle du sarrasin, qui ne réussit jamais parfaitement, a été plus que médiocre; (produit: 15 muids par bonnier); celle des fruits en gousse, très-avantageuse; celle des pommes de terre, heureuse; (produit: 175 muids par bonnier); celle du trèfle, partiellement bonne; celle du foin, avantageuse; (produit: 2,000 kilogr. par bonnier); celle des légumes, satisfaisante.

Voici le relevé des terrains qui ont été ensemencés dans le Limbourg ainsi que celui des quantités recueillies des différentes semailles:

	Muids des Pays-Bas.		
Froment.	2[illegible]	récoltés sur	12,600½
Seigle	490,[illegible]	» »	29,227
Epeautre	1,[illegible]	» »	75
Orge.	73,[illegible]	» »	3,623½
Avoine	294,503	» »	10,966
Sarrasin.	86,372	» »	5,144
Pomm. de terr.	753,850	» »	6,537
Fèves	22,049	» »	1,225
Fruits en gouss.	4,121	» »	226½
Chanvre.	8,865 kilog.	» »	33
Lin	210,110 »	» »	811
Chicorée	1,350,000 »	» »	75

D. *Moyenne du prix des céréales en* 1843.

PROVINCES.	Froment par muid.	Seigle par muid.	Orge par muid.	Sarrasin par muid.
Brabant-Septentrional	f 7 50	f 5 20	f 4 25	f 5 90
Gueldre.	7 50	6 »	4 60	5 50
Hollande-Méridionale.	. . .	. . .	. . .	. . .
Hollande-Septentrionale	. . .	. . .	. . .	. . .
Zélande	8 13	6 52	4 40	» »
Utrecht	7 50	5 25	3 95	5 45
Frise.	. . .	. . .	. . .	. . .
Overyssel.	8 07	6 06	4 16	5 68
Groningue.	. . .	. . .	. . .	. . .
Drenthe.	» »	4 35	» »	4 50
Limbourg.	. . .	. . .	. . .	. . .

Observations générales.

Il ressort de ces données:

1° Que de 10 provinces, où il y a des résultats à constater, par rapport au *défrichement des terrains incultes*, 6 fournissent des rapports favorables à cet égard; que les comptes-rendus de 2 provinces — la *Hollande Septentrionale* et la *Drenthe* — n'offrent que des détails insignifians; et que dans les 2 autres, — la *Frise* et le *Limbourg*, — l'œuvre du défrichement n'a eu que des résultats défavorables.

2° Que l'*exploitation des tourbières* a eu des résultats favorables dans 6 provinces; des résultats insignifians dans 2 provinces — la *Gueldre* et la *Hollande Méridionale*; et enfin des résultats défavorables dans 2 provinces — celles d'*Utrecht* et d'*Overyssel*.

3° Qu'en 1843 la *récolte* des principales céréales — le froment et le seigle — a été favorable dans 7 provinces; médiocre dans 2 provinces — la *Hollande-Méridionale* et la *Zélande*, et mauvaise dans les 2 autres — la *Frise* et le *Limbourg*.

4° Qu'à l'exception d'une seule — la *Drenthe*, — toutes les provinces ont produit du *froment*.

5° Que la *moyenne du prix* du froment, dans tout le pays, a été en 1843, de fl. 7.80 par muid, et celle du seigle fl. 4.90.

Une partie du tirage de notre journal s'étant fait hier avant que nous fussions à même de donner la nouvelle suivante, nous la répétons aujourd'hui.

Tous les amendemens proposés à l'égard du § 15 du projet d'adresse de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, en réponse au discours du Trône ont été rejetés, et la rédaction primitive de l'adresse, sauf deux amendemens proposés l'un par M. Romme, l'autre par M. Faber van Riemsdyk, a été ensuite *adoptée* par 35 voix contre 17.

Nous donnerons demain le résumé des dernières séance de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, ainsi que des détails sur ce qui s'est passé entre le navire américain le *Cyrus* et le brick de guerre anglais l'*Alerte*, et ce dont nous donnons plus loin le résumé succinct.

M. C. van der Linden a Hellevoetsluis a été reconnu comme agent-consulaire des Etats-Unis d'Amérique pour Voorne, Goeree et Overflakkee.

La direction de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles, informe le public que les souscriptions faites au trésor de la société générale à Bruxelles, et dans les bureaux de la banque d'Anvers pour l'émission de 8,000,000 de fr. en certificats de la dette belge 2½ p. c., se sont élevées ensemble à une somme de fr. 45,612,080.

A Bruxelles les demandes se sont élevées au-delà de 32,600,000 fr.

La Gazette d'Aix-la-Chapelle assure que des notes très-vives s'échangent depuis quelque temps entre les cours de Berlin et de Hanovre. Le gouvernement prussien reproche au cabinet de Hanovre ses tendances anti-germaniques; il a vu de très-mauvais œil la conclusion du traité avec l'Angleterre, et l'on assure que désormais il n'enverra plus au Hanovre qu'un simple chargé d'affaires. On va même jusqu'à dire que le cabinet de Berlin veut provoquer des mesures de représailles contre le Hanovre: si telle est réellement son intention, il n'est pas douteux qu'il ne soit appuyé par tous les états du *Zollverein*; car il n'est pas de pays en Allemagne, où la conclusion du traité de commerce entre le cabinet de Londres et de Hanovre n'ait excité un vif mécontentement.

On lit dans un journal allemand, *l'Observateur du Rhin*:

«On sait que l'Autriche et la Prusse ont ratifié le traité conclu à Londres le 21 décembre 1841 entre la Grande-Bretagne, la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie, pour la suppression de la traite et l'exercice du droit de visite. L'obstacle du retard qu'a éprouvé la publication du traité, la non-ratification de la France, a été écarté par le protocole de Londres du 9 novembre 1842. Les deux grandes puissances allemandes ont communiqué le traité, le 3 février 1843, à la Diète Germanique, exprimant l'assurance que leurs confédérés trouveront par là l'occasion de donner leur approbation aux principes de philanthropie chrétienne qui font la base du traité du 20 décembre 1841, et particulièrement à la stipulation du premier article, par lequel la traite est regardée comme crime de piraterie et flétrie comme telle, et qu'ils se déclareront prêts à contribuer au même but, dans le même esprit, selon les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. La Diète Germanique a déclaré immédiatement à l'unanimité, par l'organe de l'envoyé bavarois, qu'elle avait reçu avec reconnaissance la communication faite de la part des gouvernemens autrichien et prussien, qu'elle partageait leurs sentimens, et qu'elle exprimait le sincère de voir arriver promptement, à l'aide des mesures pour lesquelles les puissances contractantes se sont réunies, l'extinction radicale de ce honteux trafic.»

On lit dans le *Journal de Bruges*:

Un journal de cette ville annonce que les travaux à l'écluse de mer à Heyst viennent d'être arrêtés par ordre supérieur de l'administration des ponts et chaussées. Nous sommes à même de pouvoir confirmer cette nouvelle; nous ajouterons en outre que cette suspension a pour motif que le gouvernement se propose d'apporter un changement considérable aux travaux en voie d'exécution. L'écluse d'Heyst n'était destinée qu'à servir d'écluse d'écoulement; sur la proposition du génie militaire, et en particulier du général Goblet, un des plus savans ingénieurs militaires qui existent, il est question de convertir cette écluse en écluse militaire et de fortifier une partie des travaux qui seraient construits sur ce point important du territoire.

L'exécution du projet du général Goblet ne mettrait pas seulement le Nord de la Flandre dans un état de défense respectable, mais affranchirait encore le port de Gand de la servitude où il se trouve en ce moment vis-à-vis de la Hollande. Tous les navires qui se rendent à Gand doivent acquitter le péage de l'Escaut; du moment que le canal de Zelzaete serait achevé tel qu'on le projette, Gand jouirait d'une libre communication avec la mer. Qui plus est, les navires de guerre belges, qui ne peuvent prendre la haute mer que pour autant que le gouvernement hollandais voudrait bien le permettre, pourraient dorénavant se rendre par le canal de Zelzaete à Gand, et de cette dernière ville à Anvers par l'Escaut.

Dans un discours qu'à prononcé M. Lys, à la chambre des représentans nous remarquons les passages suivans:

«Il y a même un remède facile aux abus possibles dans le système consacré par le code de commerce. Qu'une loi nouvelle, imitant le code de commerce des Pays-Bas, fixe une limite de temps, au delà de laquelle aucune faillite déclarée ne pourra être reportée; quarante jours par exemple; les faillites deviendront alors moins ruineuses, parce que les créanciers, forcés par leur intérêt, à veiller activement sur l'avoir de leurs débiteurs et sur leurs actes, parviendront à ce que les faillites se manifestent à une époque où leur liquidation pourra encore donner un résultat avantageux.

Je suis aussi d'avis qu'il y a urgente nécessité de reviser la loi des faillites, et d'adopter, sur ce point, un système qui, comme celui admis par le code hollandais, sauvegarde tous les droits et protége tous les intérêts, et je réclame, à cet égard, les lumières et la vigilance de M. le ministre de la justice.»

Le *National* publie une correspondance de Madrid qui contient des choses bien extraordinaires. Nous les publions donc sous la garantie expresse du correspondant du *National*. Il s'agit des conditions consenties par la reine Christine, d'accord avec la cour de Rome, à l'occasion du mariage de cette princesse avec le duc de Rianzarès.

Voici ce que le correspondant dit tenir de bonne source:

«La bulle du pape était arrivée le 10, et aussitôt eut lieu un conciliabule dans lequel on déclara qu'avant de la remettre, on avait besoin de voir confirmer de nouveau par Marie-Christine les conditions convenues pour le contrat matrimonial entre Isabelle et le fils aîné de don Carlos. Ces conditions furent de nouveau lues, acceptées, signées; la bulle fut rendue le 12.

» Or, je vais vous transcrire fidèlement, telles qu'on me les a données par écrit, les principales conditions du contrat:

»1° On annulera par un acte officiel la déclaration législative décrétée en 1834, sous le ministère de M. Martinez de la Rosa, par les *estamentos* que le même ministère avait convoqués, et l'on déclarera nul et non avenu pour le passé comme pour l'avenir le premier décret enlevant à don Carlos et à ses successeurs tous leurs droits éventuels à la couronne d'Espagne. Cette mesure, votée par les *proceres* et les *prosuradores*, avait été sanctionnée par la reine Christine.

»2° En vertu de cet acte officiel, le séquestre mis sur les biens de don Carlos sera levé, ainsi que celui qui frappait les biens de l'infant don Sébastien.

»3° Tous les revenus, produits, redevances en seront immédiatement remis à don Carlos et à don Sébastien.

»4° Le mariage d'Isabelle II avec le fils de don Carlos sera célébré; celui-ci prenant le titre d'Isabel-Carlos.

»5° Dans le cas où il plairait à don Carlos de séjourner hors de l'Espagne, lui sera garanti une pension annuelle égale à celle dont Marie-Christine a joui en qualité de reine-régente: savoir: 12 millions de réaux par an (3 millions de francs.)

»6° La nation espagnole reconnaîtra toutes les dépenses, emprunts et obligations contractés par don Carlos et son gouvernement durant les sept années de lutte entre les deux prétendans.

»7° On reconnaîtra également les titres, grades, emplois et honneurs qu'il a conférés pendant la même époque, sans qu'aucun de ceux qui les ont obtenus puissent être inquiétés ni arrêtés dans leur avancement, à raison de leurs opinions.

»8° Toutes fournitures faites aux troupes qui ont soutenu les droits de don Carlos seront à la charge du trésor public, au même titre que celles faites aux troupes d'Isabelle.

»9° On proclamera l'indépendance de l'église catholique, apostolique romaine; on rendra au clergé tous les biens dont il a été dépouillé, et si faire ne se peut, on lui restituera les biens non vendus, on lui donnera en rentes inscrites sur le grand-livre le revenu total des biens vendus, lesquels sont évalués aujourd'hui à 4,000 millions de réaux (un milliard de francs.)

»Tels sont les principaux articles du contrat de ce mariage.»

Le *Journal des Débats* dit positivement que non-seulement il n'est pas question de donner la reine Isabelle en mariage au fils aîné de don Carlos, ainsi qu'une feuille de Londres l'a prétendu, mais qu'au contraire la commission du congrès a proposé, d'accord avec le gouvernement, d'ajouter au projet de réforme de la constitution un article excluant du mariage avec la souveraine, toute personne exclue de la succession à la couronne.

Les journaux de Madrid qui nous arrivent aujourd'hui confirment cette assertion. M. Martinez de la Rosa s'est lui-même expliqué très-clairement à ce propos dans un discours qu'il a prononcé le 24 au congrès.

Nouvelles d'Amérique.

On a reçu par Londres des nouvelles des Etats-Unis jusqu'au 8 octobre. Les journaux de New-York font grand bruit d'une prétendue violation du pavillon américain par un officier anglais. Les faits relatifs à cette affaire sont consignés dans une lettre du capitaine Dumas du navire américain le *Cyrus*, qui se plaint d'avoir été indûment visité par le commandant du brick

guerre anglais *l'Alerte*, et qui déclare que pour se soustraire à cette violence il a abandonné son navire avec son équipage. Rien donnerait lieu à supposer qu'il y a de l'exagération dans le récit du capitaine américain, c'est que le consul de sa nation à Rio-Janeiro auquel il s'est adressé pour obtenir son intervention, n'a pas cru l'affaire assez sérieuse pour s'en mêler; il s'est contenté de certifier la signature du capitaine Dumas. Les journaux anglais ne paraissent pas y attacher beaucoup d'importance.

Les nouvelles des Etats-Unis annoncent aussi que les préparatifs de la grande lutte électorale pour les fonctions de président de l'Union continuent d'absorber l'attention publique; mais tout fait prévoir que M. Polk sera élu. Les journaux anglais ont assez dit que M. Polk paraît pour la première fois sur la scène politique. C'est une erreur. M. Polk a déjà occupé des fonctions élevées: il a été président de la chambre des représentans. Mais il eût peut-être été vrai de dire que la vie retirée et modeste du futur président de l'Union a jusqu'à présent peu fourni aux commentaires des journaux.

Nous voyons par les journaux de New-York qu'une maison américaine a reçu des ordres d'un agent anglais pour la fourniture de 1,000 tentes destinées à l'armée de Santa-Anna.

Les dernières nouvelles de Rio-Janeiro font cesser toute incertitude au sujet de la prétendue résolution qu'aurait le gouvernement brésilien d'intervenir en faveur de Montevideo dans la lutte que cette république soutient contre Buenos-Ayres. A l'arrivée du général Paz à Rio, le gouvernement brésilien a cru devoir publier une proclamation dans laquelle il déclare être décidé à garder la neutralité. Les forces que le Brésil a envoyées dans la Plata n'ont d'autre but que d'offrir une protection assurée aux sujets brésiliens à Montevideo.

Cette nouvelle, dont nous ne connaissons pas la date, est en complète contradiction avec tout ce que l'on a dit précédemment sur l'intervention du cabinet de Rio-Janeiro dans les affaires de la Plata.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 30 octobre.

Autres détails sur l'ouverture de la nouvelle Bourse.

Avant le banquet, la reine avait reçu, comme nous l'avons dit hier, l'adresse de la corporation de la cité. Cette adresse, dont le *recorder* a donné lecture, est ainsi conçue :

« A Sa très-excellente Majesté la Reine. Humble adresse des lord-maire, *aldermen* et communes de la Cité de Londres, réunis en conseil commun.

» Très-gracieuse Souveraine, nous, fidèles sujets de V. M., lord-maire, *aldermen* et communes de la Cité de Londres, réunis en conseil commun, de concert avec le maître, les gardeniers et la communauté du mystère des merciers exécuteurs testamentaires de sir Thomas Gresham, saluons l'heureuse présence de V. M. au cœur de la capitale avec les plus vifs sentimens de loyauté dévouée et d'affection.

» L'honneur dont nous jouissons aujourd'hui d'approcher votre royale personne sous le toit du nouveau palais de la Bourse, nous rappelle le souvenir de cette époque ancienne où la reine Elisabeth, l'un des illustres prédécesseurs de V. M., voulut bien honorer de sa présence l'édifice plus simple élevé par un citoyen et dédié au commerce du monde.

» V. M. imite à cet égard l'exemple de cette grande reine, qui ne crut pas indigne de l'éclat du trône impérial de faire proclamer par un héraut et d'appeler l'édifice construit par un de ses sujets du nom de *Royal Exchange*.

» Il est rappelé dans le gracieux récit des événemens inscrits sur la première pierre de ce palais, que le soulagement de l'indigence, les progrès de la littérature et de la science, entrèrent dans le vaste plan du fondateur primitif de cette noble institution, et furent considérés comme la conséquence de la stabilité et de la grandeur du commerce étendu sur tout le globe habitable.

» Après avoir rendu à sir Thomas Gresham, cet éminent citoyen bienfaiteur de ses semblables, l'honneur signalé d'avoir conçu et exécuté à ses frais ce glorieux ouvrage, nous nous réjouissons encore d'indiquer l'assistance fournie par la Cité et l'ancienne compagnie des merciers dès les premiers travaux de cette entreprise; et notre reconnaissance se trouve excitée par la pensée que toutes les époques mémorables du *royal exchange* sont marquées par la sollicitude du monarque régnant pour relever et reconstruire de ses cendres l'édifice consumé deux fois par l'incendie.

» Le roi Charles II commença le précédent édifice le 23 octobre 1667, et le prince illustre, époux royal de V. M., a sous vos auspices posé la première pierre de l'édifice actuel, le 17 janvier 1842.

» Daignez donc, très-gracieuse dame, honorer de votre royale approbation cet ouvrage de nos mains, ce noble et beau monument, reconstruit par les citoyens de Londres, afin de servir pendant des siècles, nous en avons le ferme espoir, de monument impérissable de la grandeur et de la prospérité commerciale, et des paisibles triomphes de l'heureux règne de V. M. »

La reine a écouté cette adresse avec une attention marquée, puis elle prit des mains de sir James Graham une copie écrite de la réponse royale à cette adresse et elle en a donné lecture à haute voix. Cette réponse est ainsi conçue :

« Je reçois avec une satisfaction particulière cette adresse respectueuse; c'est le témoignage de l'affectueuse loyauté de mon peuple qui m'est présenté en cette heureuse circonstance dans un lieu longtemps célèbre comme le centre du commerce de ces royaumes.

» Je suis charmée de voir la restauration de ce noble édifice, que mes royaux ancêtres regardèrent avec faveur et que j'estime digne de ma sollicitude. Il y a trois ans, lorsque les flammes eurent détruit cet ancien monument, mon époux bien-aimé posa la première pierre du nouvel édifice, et aujourd'hui je suis heureuse de célébrer l'achèvement du monument promptement élevé, mais grand et parfait dans toutes ses parties.

» Le soulagement des indigens, le progrès des sciences, l'extension du commerce étaient les objets qu'avaient en vue les fondateurs de la Bourse.

» Ces objets sont chers à mon cœur. L'accomplissement en sera mentionné, j'en ai la confiance, parmi les paisibles triomphes de mon règne, et je me réjouirai si je puis ainsi, avec la bénédiction de la divine Providence, développer la prospérité et le bonheur de toutes les classes de mes sujets. »

Le lord-maire s'est ensuite mis à genoux devant la reine, qui lui a donné sa main à baiser en lui disant : « Mon intention est, M. Magnay, de vous conférer la dignité de baronnet en commémoration de cet événement; » puis se tournant vers le secrétaire d'état de l'intérieur, S. M. a ajouté : « Faites préparer ce brevet, sir James Graham. »

A l'exception de quelques pièces de rôti, le déjeuner était tout à la française. Le menu était richement imprimé sur un carré de satin, surmonté d'une belle gravure, sur acier, du nouveau palais de la bourse, avec les lettres V. R. en or sur pourpre, le tout orné d'une frange or et satin d'un travail exquis. Deux exemplaires de ce charmant travail ont été présentés à la reine et au prince Albert.

La table royale n'était que de 10 couverts. Outre la reine et le prince son époux, les convives étaient: Le duc de Cambridge, la duchesse de Kent, la marquise de Gainsborough, dame de service, la vicomtesse de Canning, faisant les fonctions de première dame d'honneur, l'ambassadeur de France, l'ambassadeur de Turquie, (les seuls membres du corps diplomatique à Londres, qui aient le rang d'ambassadeur) le comte de Jersey grand écuyer, lord Liverpool, lord intendant, et le comte de Lawarr, lord Chamberlan. Cette table était servie avec une magnificence extraordinaire, toute la vaisselle était en or et avait été commandée pour cette occasion. Deux autres tables, chacune de 50 couverts, avaient été dressées auprès de la table royale, à l'une d'elles étaient placés le lord-maire, les ministres, les membres du corps diplomatique, etc. Le reste des convives, au nombre de 800, étaient servis dans les salles voisines.

S. M. portait une robe en satin tramée d'argent, à larges fleurs brodées d'or, les agrafes des manches et du corsage étaient des diamans, la robe, ouverte depuis la ceinture, laissait voir un riche pardessous en dentelle. Outre une petite couronne en diamans placée sur le sommet de la tête, la reine avait un diadème aussi en diamans de la plus belle eau. S. M. portait au bras gauche la Jarretière avec la devise en diamans; elle avait au cou le cordon de l'ordre auquel était appendu le portrait de St-Georges en rubis et autres pierres précieuses. Le prince Albert était en costume de capitaine-général et colonel de la compagnie d'artillerie de la Cité, S. A. R. portait le collier de la Jarretière et celui de la toison d'or en diamans.

Parmi les *aldermen* qui figuraient au cortége royal, quelques personnes ont cru reconnaître M. Gibbs, le nouveau lord-maire; de là les manifestations malveillantes qui ont eu lieu sur quelques points, et en particulier dans *Cheapside*. Le fait est que M. Gibbs n'était point dans le cortége, les collègues de la cour des *aldermen*, craignant quelques témoignages hostiles, l'avaient prévenu que, s'il paraissait auprès d'eux, ils se retireraient. Tout cela est d'un mauvais augure pour l'entrée en fonction du nouveau lord-maire. Aujourd'hui la cour des *aldermen* a reçu le serment de M. Moon, nommé par le quartier de Portsoken en remplacement de M. Salomons dont l'élection a été annulée. Quelques membres de la cour ont voulu s'opposer à l'admission du nouvel élu, mais il a été passé outre.

Le *Times* dit qu'un accident sérieux, produit par la presse de la foule a eu lieu près de l'église St-Paul. Un autre accident, tout aussi fâcheux, aurait eu lieu, suivant le même journal, au palais même du *Royal-Exchange*: un homme serait tombé d'une fenêtre et se serait tué sur le coup.

Le lord-maire a donné hier un grand souper en l'honneur de l'événement du jour. Le nombre des invités était de plus de 1,000. La plupart des corporations de la Cité ont célébré par des banquets l'inauguration du *Royal-Exchange*. Hier soir, toute la Cité était en fête.

Lord Palmerston est attendu à Londres dans les premiers jours de novembre, et il paraît qu'avant de quitter Berlin, il a fait connaître son intention de retourner directement en Angleterre, sans passer par Paris.

— Voici le nombre des divorces prononcés, dans le royaume-uni, de 1840 à 1843 : en Angleterre, 160; pays de Galles, 2; Irlande, 16; Ecosse, 169. Ce dernier chiffre explique la facilité particulière avec laquelle on obtient le divorce en Ecosse. On attribue à ce sujet un mot curieux à lord Eldon : « J'ai été longtemps à découvrir, disait l'ancien chancelier, ce qui constitue un mariage en Ecosse » La loi du mariage en Ecosse a beaucoup d'analogie avec la loi romaine; ainsi, une promesse de mariage, suivie de la cohabitation des époux, constitue une union légitime que sanctionne une simple déclaration en justice. Devant la cour de session, la seule, en Ecosse, qui soit compétente pour les cas de divorce, la moyenne des frais de procédure, lorsque le cas est simple et que les preuves sont évidentes, est de 30 l. (360 fl.); mais autrement ils s'élèvent au delà de 500 l. (6,250 florins.)

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 24 octobre.

La chambre des députés n'a pas tenu séance aujourd'hui, aucune question n'étant à l'ordre du jour; le 26, sera présenté à la chambre le projet d'adresse en réponse au discours du trône.

C'est tout au plus si le chiffre des députés opposans à la réforme s'élève à vingt; les conservateurs se multiplient.

— Dans la séance du 24 de ce mois, le rapport sur le projet d'adresse a été lu aux cortès. La commission approuve toutes les réformes annoncées par le discours de la couronne, excepté M. Isturitz, un de ses membres, qui, par un vote particulier, en conteste l'opportunité.

On dit que 18 députés doivent soutenir M. Isturitz dans son opposition contre le projet de réforme.

— Dans la séance du sénat de ce jour, a été ouverte la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône.

Nous avons donné hier une nouvelle télégraphique datée du 25 et portant que l'adresse du sénat en réponse au discours du trône avait été adoptée à la presque unanimité.

— Dans la séance du 24 octobre, au sénat, M. Martinez de la Rosa, ministre des affaires étrangères, a prononcé un discours qui a produit la plus vive impression. A ce passage surtout où le brillant orateur a déclaré, avec l'accent d'un énergique patriotisme et d'une noble franchise, que jamais don Carlos et sa famille ne rentreront dans le palais de S. M. par une intrigue, un enthousiasme général s'est manifesté dans l'assemblée. Cette déclaration répond victorieusement aux mille conjectures qu'on avait hasardées sur l'article de la réforme relatif au mariage de la reine, et elle vient fort à propos réduire à néant les violentes et absurdes diatribes publiées par quelques journaux de Paris contre le gouvernement espagnol.

M. Martinez de la Rosa a franchement abordé la plupart des questions qui tiennent les esprits en suspens, et il a fait entendre que le gouvernement était parfaitement en mesure de déjouer les complots que les exaltés et les carlistes trament contre lui.

— La diligence de Valence à Madrid a été arrêtée par des brigands qui ont fait usage de leurs escopettes. M. Ferroz, directeur du trésor, se trouvait dans cette voiture avec sa famille, et n'a échappé, dit-on, à la mort que par miracle.

Bourse de Madrid du 24 octobre.

3 p. c. 26 $\frac{1}{2}$ au c. 26 $\frac{7}{8}$ à 60 j. — 5 p. c. 20 à 60 j. — Dette flottante, 63 $\frac{1}{4}$ à 60 j.

Nouvelles de France.

Paris, 30 octobre.

Hier, le 29 octobre, jour anniversaire de l'avénement au pouvoir du ministère actuel, tous les membres du cabinet ont dîné chez le roi, à Saint-Cloud. Le ministère vient d'entrer dans la cinquième année de son existence.

M. Guizot quoiqu'encore légèrement indisposé a pu assister à ce banquet.

— M. Rossi, pair de France, après un court séjour à Florence, est reparti pour Rome. Quelques journaux étrangers ont dit qu'il était chargé d'une mission politique; on a même prétendu que M. Rossi était envoyé auprès du saint-père, afin de lui soumettre quelques observations sur la position délicate où pourrait être le ministère français, si la loi sur l'instruction secondaire est discutée de nouveau dans la session prochaine, et solliciter au besoin sa bienveillante intervention auprès des évêques. Nous savons, en effet, que la cour de Rome a été vivement irritée de la discussion de cette loi, et surtout du remarquable rapport de M. Thiers. M. de Latour-Maubourg, notre ambassadeur, tout occupé de sa santé, qui est fort altérée, ne jouit peut-être pas maintenant de tout le crédit nécessaire pour ramener des esprits aussi prévenus que ceux du sacré collége. Tout cela peut être exact; néanmoins, si quelques paroles ont été portées à Rome, nous croyons être bien informés en disant que ce n'est pas l'honorable pair qui a été chargé de les porter.

— Les grands rassemblemens d'ouvriers auxquels donne lieu la construction des chemins de fer, amènent parfois des rixes sanglantes. Les terrassiers employés au chemin de fer de Marseille à Avignon étaient réunis pour la paie, lorsqu'une discussion s'éleva entre eux et le payeur; celui-ci se vit menacé de mort; l'intervention du commissaire des chemins de fer ne fit que redoubler la fureur de ces ouvriers, qu'une compagnie de gendarmes eut grand'peine à contenir. Les plus mutins ayant été arrêtés et enfermés provisoirement dans une ferme voisine, tous les autres assiégèrent cette ferme, et il fallut alors subir un siége en règle.

— Nous apprenons que M. le général Montholon a mis à profit la longue captivité au château de Ham, et qu'il a rassemblé les nombreux documens qu'il a rapportés de Sainte-Hélène. Il est probable que l'ouvrage de M. de Montholon rectifiera bien des faits erronés qui ont été publiés et qui sont acceptés depuis longtemps comme authentiques sur les six années de Sainte-Hélène. Il formera six volumes au moins.

— On écrit de Toulouse, le 26 :

« Par suite des pluies tombées mercredi, la rivière de l'Hers a subitement grossi et elle a inondé la plaine au bas de la côte de Verfeil. Le Girou a débordé également, et ses eaux, mêlées à celles de l'Hers, ont envahi la grande route. Les voitures avaient de l'eau jusqu'à l'essieu. »

— Les lettres de Pau rapportent des faits analogues. Le Gave a considérablement grossi, et la crue de ses eaux, qu'on ne se rappelle pas avoir vue si grande depuis vingt ans, s'élève presque jusqu'au tablier du pont de Jurançon. Tout le Bois-Louis est inondé par le débordement de l'Ousse.

— L'orage qui éclata dimanche matin sur la ville d'Aix, fut marqué dans une commune voisine par un phénomène aussi étrange qu'inexplicable. Pendant que des torrens d'eau passaient dans nos rues, la petite commune d'Eguilles avait sa part de la tempête et des grelons d'une grosseur prodigieuse tombaient sur son territoire. Parmi ceux-ci on en a recueilli quelques-uns d'un volume dont on peut difficilement se faire une idée, et nos lecteurs ne seront pas peu surpris quand ils apprendront que l'un d'eux a pesé dix livres.

— On écrit de Cette, en date du 27 octobre :

Depuis le moment du sinistre, il ne s'est pas passé de jour sans qu'on n'ait constaté quelque nouveau dégât ou découvert quelque nouvelle victime. Seize cadavres ont déjà été retrouvés, presque tous dans les navires submergés. Le nombre des maisons qui ont souffert est incroyable.

— Les lettres particulières confirment tous les désastreux effets du terrible ouragan qui vient de désoler la ville de Cette; le nombre des morts est généralement évalué à une trentaine. Un fait qui peut donner une idée de la violence de la tempête, c'est celui de l'enlèvement de la toiture en zinc d'une maison, transportée dans les champs, à 1,500 mètres de distance.

— Les journaux officiels de France publient aujourd'hui un second rapport que MM. Bravais et Martins viennent d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique sur leur mission scientifique dans les Alpes. On se rappelle que ces savans, après leur première exploration, rentrèrent à Genève jusqu'au 15 septembre; les observations qui font l'objet de leur second compte-rendu ont été recueillies du 19 du même mois au 3 octobre, sur une haute montagne de la chaine bernoise, au sommet de laquelle on a construit, en 1832, une petite auberge à la hauteur de 2,680 mètres au dessus de la mer; cette montagne est le Faulhorn. Quoique la construction de l'auberge n'ait été entreprise que pour les touristes désireux d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des Alpes de la Suisse, cette station est si heureusement choisie pour y faire des études météorologiques qu'elle a été visitée à diverses reprises par plusieurs physiciens, notamment MM. Kaemtz, professeur à Dorpat; Brunner, de Berne; Peltier, de Paris, etc.

Bourse de Paris du 30 octobre.

La liquidation qui se prépare et le bruit que l'emprunt ne tarderait pas à être émis ont fait baisser le 3 p. c. de 82.10 à 81.90, 20 c. depuis hier; le 5 p. c. a subi une dépréciation de 25 c. à 118.70 comptant 118.75. Les affaires ont été animées car on croyait à une liquidation en hausse et le brusque mouvement dérange beaucoup de positions. Actions de la Banque 30 p. c. comme hier.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 31 octobre.

— La chambre des représentans a terminé hier la discussion du projet de loi sur le domicile de secours des indigens; le second vote en a été remis à lundi.

M. le ministre de la justice a présenté un projet de loi tendant à abroger quelques articles de la loi du 4 août 1832 sur l'organisation de l'ordre judiciaire.

M. le ministre des affaires étrangères a présenté le projet de

loi ayant pour but d'abroger le traité conclu avec le *Zollverein*.

— On écrit de St.-Trond, 28 octobre :

La commune d'Aelst, canton de St.-Trond, se trouve dans la plus vive agitation, à l'occasion d'une mission des jésuites de St.-Trond. Dimanche dernier, les maîtres des cérémonies de la mission arrêtèrent le plan des plantations, des décors et arcs de triomphe qui devaient être placés sur les chemins que devait parcourir le cortège de la mission.

L'autorité communale qui avait été complètement méconnue dans cette occasion, trouva que la libre circulation et la sécurité des chemins publics étaient compromises.

Le bourgmestre, après avoir pris l'avis de son conseil, résolut de faire abattre les travaux qui avaient été faits sur la voie publique. Pendant que l'autorité faisait procéder à cette opération, le bourgmestre essuya les plus graves outrages au milieu de la foule fanatisée.

L'irritation allait toujours en augmentant ; la gendarmerie de St.-Trond, informée de l'événement, se rendit sur les lieux, imposa à la multitude et rédigea les procès-verbaux nécessaires.

— On écrit de Verviers, 31 octobre :

Aujourd'hui jeudi, le conseil communal doit se réunir en séance publique. Parmi les objets à l'ordre du jour est la discussion d'une proposition tendant à ce qu'il soit adressé de suite une pétition à la chambre des représentans, de la part du conseil communal, pour lui exposer la conduite du gouvernement à son égard, et réclamer son intervention afin d'obtenir le retrait de l'arrêté du 5 octobre.

Le directeur du théâtre de Verviers avait fait annoncer pour dimanche une représentation de *Tartufe*. Par ordre du collége échevinal, cette représentation n'a pas eu lieu.

— Voici un nouvel ordre du jour de M. le général Nypels, adressé à MM. les colonels de la garde-civique :

Bruxelles, 30 octobre 1844.

»Bien que dans sa pensée, l'ordre du jour que je vous ai envoyé le 23 de ce mois, ait dû calmer l'agitation qui a suivi la revue du 22, le roi m'a fait l'honneur de m'appeler au palais, et m'a exprimé de nouveau, dans les termes les plus honorables pour la garde-civique, qu'il avait vu avec infiniment de peine que la garde se fût trouvée dans l'impossibilité de défiler dans l'ordre habituel ; son intention bien formelle est qu'à l'avenir l'autorité, que ce soin regarde, prenne toutes les mesures propres à prévenir des difficultés que la garnison a elle-même éprouvées.

»S. M. ainsi que des fonctionnaires municipaux et plusieurs hauts fonctionnaires de l'état qui se trouvaient présens, ont loué la garde-civique de la sagesse de sa conduite, qui a prévenu, dans cette circonstance, des collisions toujours fâcheuses.

»On a apprécié la modération dont chacun a fait preuve : on l'a trouvée d'autant plus louable, qu'il nous eût été extrêmement facile de nous ouvrir un passage, mais nous avons tous dû reculer devant l'idée de dénaturer cette fête nationale. »*Signé*, NYPELS. »

Nouvelles de Danemarck.

Copenhague, 20 octobre.

Après de longs et très-vifs débats, l'assemblé des états-réunie à Roskilde a rejeté, à une majorté de 35 voix contre 29, la proposition faite par l'opposition de présenter une adresse au roi. Ce résultat est un rude échec pour l'opposition, qui croyait remporter une victoire décisive lors des débats de l'adresse.

— On écrit de Copenhague, 20 octobre, à l'*Univers* :

»Le roi de Prusse vient d'écrire à notre souverain qu'il espère pouvoir venir dans quelques jours lui faire une visite. Cette nouvelle a mis en émoi toute la cour. On prépare les appartemens. Le roi, qui aime beaucoup la chasse, ne s'absentera que pendant huit jours, pour être prêt à courir au-devant de l'hôte auguste dont il est un fervent admirateur.

»Les journaux du Nord s'occupent beaucoup du projet de creuser un canal par la Suède, depuis Gothemburg jusqu'au-dessous d'Elseneur. Les navires éviteraient par cette voie le péage du Sund. Ce projet ne pourra recevoir son exécution que lorsqu'on aura su trouver dans le pays une masse d'eau assez considérable pour alimenter les immenses écluses qui devront soulever non plus de simples bateaux, mais des bâtimens de commerce. La Prusse, qui s'intéresse beaucoup à ce canal, serait fort aise de jouer un tour au Danemarck, qui lui refuse les privilèges et exemptions de péage du Sund, demandés en vain depuis trois ans par le comte Diélon, qui négocie cette affaire. La Suède n'y est pas moins intéressée, et la chose réussira pour peu qu'elle soit praticable.

»La frégate suédoise Joséphine, ayant à son bord le commodore Ulster, qui se rend à Tanger pour continuer les négociations entamées, vient de passer devant Copenhague. Les officiers danois de la station du Maroc n'ont pas oublié de raconter les manœuvres de S. R. Wilson, gouverneur de Gibraltar, qui fait tout son possible pour faire échouer leurs négociations, en assurant à l'empereur que le Danemark est un pays faible, duquel il n'a rien à craindre et auquel il ne doit par conséquent rien céder. On s'était flatté ici que le duc de Glucksberg, chambellan du roi de Danemarck et commandeur de Danebrog, n'oublierait pas les intérêts danois et aurait assez de crédit pour forcer le Maroc à accepter les propositions danoises. La plus grande déception a remplacé l'espoir qu'on avait un instant mis dans la France. »

Nouvelles de Grèce.

Athènes, 10 octobre.

On s'est beaucoup entretenu dans ces derniers jours d'un nouveau protocole de la conférence de Londres, concernant les affaires de Grèce. Cette nouvelle, que l'on dit apportée par une feuille allemande, et toutes celles de divers genres que l'on y a rattachées, sont considérées par les personnes à même d'être bien informées, comme dénuées de tout fondement.

— Une commission mixte vient enfin d'être formée, dit la *Renommée*, pour statuer sur les différends qui existent encore entre les Grecs et les Turcs. Cette commission doit se réunir aujourd'hui pour la première fois.

— Les rentrées du trésor, dit l'*Union*, se sont opérées facilement dans le mois qui vient de s'écouler. Huit cent mille drachmes sont restées dans la caisse, après que les dépenses courantes eurent été acquittées. Les recettes d'octobre seront encore plus considérables, et le ministre apporte la plus sévère économie dans l'administration des ressources de l'état. Trois négocians français ont écrit à M. Coletti pour lui annoncer que dès que le gouvernement grec sera consolidé, ils sont prêts à traiter d'affaires financières avec notre royaume. Avec les grandes ressources qu'offre le pays, si nous sommes sages et si nous savons consolider quelque chose, la prospérité ne se fera pas longtemps attendre.

— Un journal redigé en français vient d'être créé en Grèce. Il a pour titre *Moniteur grec*, et pour mission, de faire connaître la Grèce et son peuple aux hautes états, de l'Europe. Nous trouvons dans son premier numéro une classification des partis dans la chambre, que nous croyons bon de recueillir :

« La chambre actuelle peut être considérée comme une reproduction de l'assemblée nationale qui fut convoquée le 15 septembre 1843. Les mêmes élémens et les mêmes intérêts s'y retrouvent représentés pour la plupart par les mêmes noms. Comme l'assemblée nationale, la chambre des députés est partagée en trois fractions bien distinctes : celle des ultra-autochthones, auxquels se rallient les partisans de l'ancien système de Capo-d'Istria, celle des constitutionnels à vues larges et nationales, qui se rattache au ministère actuel, et enfin celle des Maurocordâristes, qui regrette le ministère précédent. »

Nouvelles d'Egypte.

Alexandrie, 26 septembre.

Il a été tenu au Caire, sous la présidence du vice-roi, un grand conseil auquel ont pris part Ibrahim, Said, Abbas, Scherif et Achmet-Pacha et plusieurs autres grands dignitaires. Entr'autres résolutions arrêtées dans cette réunion, il a été décidé qu'on accorderait à chacun la faculté d'acquérir des biens-fonds moyennant un impôt à payer au gouvernement.

Un des employés de l'ingénieur Galli-Bey, accusé d'avoir vendu aux Anglais le plan des nouvelles fortifications de cette ville, a été arrêté et expulsé du pays.

Les propositions faites au vice-roi par les Anglais, relativement au transit pour les Indes, n'ont pas été agréées par Mehemet-Ali; il a répondu que le gouvernement se chargerait lui-même du transit pour lequel il ferait rédiger un tarif, mais qu'il serait loisible aux Anglais de faire escorter chaque transport par leurs propres conducteurs et leurs postillons ; qu'au reste, pour ce qui concernait l'impôt, il ne pouvait pas leur accorder de plus grands avantages qu'aux autres nations.

L'état sanitaire est satisfaisant. Il est vrai que l'épizootie continue de sévir, mais sans prendre beaucoup d'extension.

— La nuit dernière est mort ici M. Nolden, secrétaire particulier de M. Wagner, consul-général de Prusse.

Nouvelles de Turquie.

De la frontière turque, 16 octobre.

On dit que le gouvernement serbe vient d'adresser à la Porte la prière que des démarches soient faites de Constantinople auprès du cabinet de Vienne, pour que l'ex-prince Milosch soit éloigné de Vienne et relégué dans quelque province qui n'entretienne pas autant de relations avec la Servie que la capitale de l'Autriche.

En même tems, le gouvernement serbe a pris des mesures contre des sujets autrichiens, surtout contre ceux qui autrefois étaient au service de Servie ; ces mesures seraient à peine excusables si elles n'avaient été saisies dans le premier emportement. Aucun sujet autrichien n'a pris part, qu'on sache, à la malheureuse expédition de Waliewo, ni aidé directement ou indirectement cette entreprise ridicule. Mais supposé que l'avenir dévoilât la complicité de l'un ou l'autre individu, un gouvernement comme celui de Servie, qui se pique de civilisation, ne peut employer contre les coupables que les voies légales ; il ne doit pas, à l'exemple des barbares de l'Asie, infliger à toute une classe d'hommes des punitions qu'il ne pourrait justifier qu'en prouvant qu'ils sont coupables. On espère ici que le gouvernement autrichien embrassera avec énergie la cause de ses sujets et empêchera autant que possible les décrets du gouvernement serbe de frapper des innocens.

Au surplus, l'expédition échouée de Waliewo est regardée comme la dernière tentative des réfugiés serbes ; il n'en est resté d'autre trace qu'un étonnement général de voir des gens qui se précipitaient en écervelés dans une si folle entreprise et dans une inévitable ruine, faire néanmoins les préparatifs avec tant de prudence que non-seulement on ne s'en est point aperçu chez nous, ce qui s'explique par le mauvais état de la police en Hongrie et dans les pays voisins, mais que le gouvernement serbe lui-même, malgré la légion d'agens secrets dont il s'entoure et qu'il entretient dans tous les districts, n'a pas eu le moindre soupçon des projets de ces rebelles, en sorte que ces 50 à 30 aventuriers ont pénétré sans difficulté presque jusqu'au centre du pays.

En ce moment, la tranquillité est parfaite en Servie ; les vainqueurs de Waliewo ont suspendu le cadavre de Stojan Ivanowitch à un pieu et l'ont laissé pendant plusieurs jours exposé à tous les regards.

M. Danilewsky, consul de Russie, vient de retourner à Belgrade, après avoir parcouru les provinces serbes et fait visite au prince Alexandre à Topola. M. André, administrateur du consulat français, est dans la capitale, également de retour de son excursion.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 2 novembre. — (Représentation N° 69.)

LA JUIVE.

Vu la longueur du spectacle, on commencera à SIX heures et demie.

ANNONCES.

Mme G. MUSAPHIA,
née DE JONG,

a l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle vient d'arriver de Paris, avec un assortiment très-varié d'articles de modes d'Hiver, les plus nouveaux, tels que Chapeaux, Etoffes, Capotes en soie, Fleurs, Rubans, Bonnets, et toutes les Nouveautés du dernier goût.

Son magasin est situé *Eerste Wagenstraat*, N°. 63.

L'épouse de Passe Gillart

a l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle vient d'arriver **de Paris** avec les **Modes d'Hiver**, rue *Lange Pooten*, n° 163, à La Haye.

SOCIÉTÉ DES PAQUEBOTS A VAPEUR
ENTRE
le Hâvre et la Hollande.

Le *steamer* **Hambourg**, capitaine MARÉSSAL, partira de Rotterdam le matin de lundi, 4 novembre.

S'adresser à MM. Smith et Ce., *Boompjes*, A 170, à Rotterdam.

GRAND DÉPOT
D'HABILLEMENS D'HOMMES POUR LA SAISON D'HIVER.
A. VAN NOORDEN,
Rue dite *Spuistraat*, S, n° 364.

L'on reçoit encore journellement les plus nouvelles étoffes pour [illegible] EN CACHEMIRE ET VELOURS Le magasin est constamment assorti [illegible] ce qu'il y a de plus choisi en fait D'ÉTOFFES POUR PANTALONS PALETOTS.

Il a également l'honneur d'informer le public qu'après de longues [illegible] ches et des sacrifices pécuniaires il a pu s'adjoindre un COUPEUR, qui a longtemps travaillé dans les principaux ateliers de cette capitale, a su s'acquérir une juste renommée.

Il ne négligera rien pour continuer à se rendre digne de la [illegible] qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'ici.

Il informe en même temps le public que par suite de ses arrangemens nommé J. SCHULER est déchargé de son service.

A. van Noorden.

A LOUER
un Salon, une Chambre à Coucher et Cabi[illegible]
au centre de la ville ; s'adresser au bureau de ce *Journal*.

L'administration de la Compagnie d'éclairage au Gaz des Pays-Bas, en cette ville, a l'honneur d'annoncer aux abonnés et au public en général, que les travaux sont tellement avancés qu'elle pourra commencer à fournir le **Gaz** à l'occasion de la fête de jesté le Roi. Toutefois un certain laps de temps sera encore nécessaire que tous les tuyaux d'alimentation pour l'éclairage public puissent être mis aux gros conduits. Pendant cette opération la beauté de la lumière rait en quelques localités être affectée par l'entrée accidentelle de l'air les tuyaux Afin de compenser cet inconvénient, l'administration a résolution de ne faire rien payer aux abonnés pour le **Gaz** avant le vier 1845, époque à laquelle elle espère que tous les tuyaux d'alimentation l'éclairage public seront posés : c'est alors qu'on n'éprouvera plus vénient et que le Gaz-Coutant aura toute sa clarté.

Les personnes qui désireraient *illuminer* leurs maisons au **Gaz** à sion de l'anniversaire du Roi, sont priées de s'adresser le plus tôt possible bureau de l'Administration, *Westeinde* B 262.

La Haye, ce 27 octobre 1844.

NB. Il est bien entendu que le **Gaz** pour les *illuminations* est égal à l'éclairage *proprement dit* ; aussi on n'accordera pas pour cette occasion particulière l'avantage exclusif pour les abonnés, mentionné ci-dessus.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 31 Octobre.

	Int.	COURS 30 oct.	OUVERT.	
	Dette active.	2½	62 5/8	62 5/8
	Dito dito	3	—	75 5/8
	Dito dito	4	96 ½	96 3/16
	Dito dito	5	—	99 3/8
	Dito des Indes	5	—	—
Pays-Bas.	Dito dito	4	—	96 13/16
	Syndicat	4½	93 5/8	99 5/16
	Dito	3½	89 5/8	89 7/8
	Société de Commerce	4½	117 3/8	146 7/8
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	102 5/8
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	107 7/8
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	107 5/8
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	74 5/8
Russie	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	99 5/8
	Emprunt de 1840	4	—	91 3/4
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 5/8
	Passive	5	—	—
	Dette différée à Paris		—	7
Espagne	Deferred		—	—
	Ardoins	5	19 13/16	19 11/16
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	103 3/4
	Di o dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1336	/	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1840		—	86 3/8
Portugal	Obligations à Londres	2	52 9/16	52 1/4

La liquidation mensuelle a donné lieu aujourd'hui à beaucoup d'[illegible] en intégrales, dont le cours s'est un peu amélioré. Le 3 p. c. était [illegible] mandé.

Les espagnols n'ont pas varié. Les portugais étaient très-demandés [illegible] hausse.

Cours de l'arg. : prêt à garantie 3½ %; prol. 5 %; escompte 2½ %.

Derniers prix à 5 heures : 2½ % 62½ ; Société de Commerce [illegible] Ardoins 19 11/16 à ⅝ ; Portug. 53 ¼.

Bourse de Paris du 30 Octobre.

		Int.	COURS 29 oct.	OUVERT.	
France	Cinq pour cent		—	118 75	
	Trois pour cent		—	81 90	
	Emprunt Ardoin		—	—	
Espagne	Anc. différée		—	—	
	Nouv. dito		—	—	
	Passive		—	—	
Naples	Certificats Falconet		—	98 90	
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	
	Dette active	5	—	—	
Belgique	Dito	3	—	—	
	Banque belge		—	655 00	
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	

Bourse d'Anvers du 31 Octobre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 19½. — Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, 71 ¼ A. — Après la Bourse (2 heures), Ard. 19 ⅝ A.

Bourse de Londres du 29 Octobre.

3 % Cons. 99 ⅞, 100. — 2½ % Holl., 62 ⅝, 68. — 5 % 98 ½, ⅝. — 5 % 23 ½, ⅝. — Id. 3 % 34 ⅝, ¾. Portug. 52 ½, 53 ½. — Russes 118, 119.

Bourse de Vienne du 24 Octobre.

Métalliques, 5 % 110. — Dito, 4 % 100 ¾. — Dito, 3 % 76. — de 1834, 151 ¼. — Actions de la Banque 1696.

LA HAYE, chez **Léopold Loebenberg**, *Lage Nieuw*[illegible]